



<http://www.labatut09.fr/>

PROCÈS VERBAL DU 06 OCTOBRE 2025

Convocation le 02/10/2025

Le six octobre deux mille vingt-cinq, à 20h00, Le Conseil Municipal de la Commune de Labatut, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M Jean CRESPY, Maire.

Avant le début de la séance, M le Maire demande aux membres du conseil de bien vouloir l'autoriser à rajouter 2 délibérations à l'ordre du Jour. Ces délibérations portent sur la vente du véhicule communal et sur l'achat d'un véhicule de remplacement.

Début de séance : 20h03

Etaient présents, tous les membres en exercice, à l'exception de :

Absent excusé : Aude CARTAILLAC, Jean PEDOUSSAUD, Bernadette PECCATTE, Emilie CANCEL

Absent représenté :

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil :

Janine PERIDON-GONZALEZ est désigné pour exercer cette fonction

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la présente séance :

Arrêté du procès-verbal du 30/06/2025

Délibération tarifs salle polyvalente

Délibération retrait de la délibération 2025_019 DM1

Lotissement : informations & précisions

SIVE : Bilan de rentrée (E.CANCEL, A.CARTAILLAC)

SPEHA : Point sur la fusion réseaux 31 (D.LEMOINE)

DECI

Statuts du SMDEA

Finances : point financier, emprunt relais

Noël : cadeaux aux anciens

Questions diverses

Vote du scrutin pour la séance : ordinaire

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil la nouveauté concernant les conseils municipaux : En vertu du décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021, **depuis le 1er juillet 2022**, la réforme des règles de publicité et de conservation des actes pris par les communes & EPCI diffère. Le compte rendu du conseil municipal est remplacé par la liste des délibérations & arrêtés étudiés, puis par l'élaboration d'un procès-verbal qui est publié, après approbation, lors du prochain conseil municipal.

ARRETÉ du PROCÉS-VERBAL de la séance du 30/06/2025

au scrutin ordinaire comprenant les délibérations suivantes :

N° d'ordre : DE_2025_016 Répartition des sièges au conseil communautaire **Adoptée à l'unanimité**

N° d'ordre : DE_2025_017 Modification des statuts du SIAHBVA **Adoptée à l'unanimité**

N° d'ordre : DE_2025_018 Adressage désignation du nom des rues retire & remplace délib 2023-026 **Adoptée à l'unanimité**

N° d'ordre : DE_2025_019 Décision modificative n° 1 **Adoptée à l'unanimité**

N° d'ordre : DE_2025_020 Décision modificative n° 2 **Adoptée à l'unanimité**

Arrêtés Municipaux pris depuis la dernière séance :

N°d'ordre : AI_2025_020 Portant attribution d'une bonification d'ancienneté discrétionnaire aux SGM

N°d'ordre : AR_2025_021 Portant retrait de l'arrêté 2025_005

N°d'ordre : AI_2025_022 Portant nomination stagiaire dans le 1er grade d'un cadre d'emplois relevant du nouvel espace statutaire LECONTE Virginie

N°d'ordre : AI_2025_023 Portant titularisation après détachement pour stage LECONTE Virginie

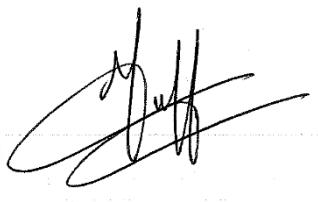
N°d'ordre : AR_2025_024 Portant alignement individuel parcelle ZA 130 chemin de Beauregard

N°d'ordre : AR_2025_025 Portant alignement individuel parcelle ZB 24 chemin de canté à Gaillac Toulza

N°d'ordre : AI_2025_026 Portant modification des horaires de Mme Dupré Espérance

N°d'ordre : AI_2025_027 Portant avancement échelon 2018 de Mme Dupré Espérance

Ce PV n'apportant aucune remarque est adopté à l'unanimité ou si des observations ont été apportées, elles sont consignées ci-dessous :

OBSERVATIONS	SIGNATURES	
	Secrétaire de séance	Président/Maire
		

EXAMEN DES DELIBÉRATIONS & DES DÉCISIONS A PRENDRE

Délibération tarifs salle polyvalente

M le Maire informe que les tarifs de location de la salle polyvalente datent de 2023 et que les coûts de l'eau et de l'électricité ont depuis augmenté. De plus il va falloir prévoir un financement pour effectuer l'état des lieux avant et après les locations.

M le Maire informe qu'il est de l'intérêt pour les finances de la commune d'apporter une revalorisation des tarifs pour les demandes de locations intérieures et extérieures à la commune,

M le Maire propose :

- de fixer les tarifs de la salle polyvalente de Labatut comme suit à partir du 06 octobre 2025 pour les nouvelles demandes de location* :

Toutes saisons	Habitants de la commune	Extérieurs à la commune
Location	130€	260€
Caution ménage	120€	120€
Caution locaux	2 000€	2 000€
Caution prêt de matériel	150€	-
Chambre froide (uniquement aux professionnels)	50€	50€

* entendu que les demandes de réservation faites avant la présente délibération resteront sur le tarif en vigueur au moment de la réservation.

- de garder la location de la chambre froide au tarif de 50€, uniquement aux professionnels de restauration, traiteurs et autre.
- de conserver la gratuité du prêt de matériel tables et chaises (hors de la salle) aux habitants de la commune sous réserve de caution.
- de modifier dans ce sens le règlement intérieur, la convention d'utilisation de la salle polyvalente et la convention de prêt de matériel annexés à la présente délibération.

→ Approuvé à l'unanimité

Délibération retrait de la délibération 2025_019 DM1

M le Maire informe le conseil municipal, lors du dernier conseil il a été pris la délibération suivante :

Décision modificative n°1 :

- DI 2132 -525.60€
- DI 042 +525.60€

Car contrôle comptable automatisé (CCA) du SGC avait fait apparaître une anomalie sur notre budget.

Après vérification, le SGC n'était pas en possession de la dernière version du budget communal. Sur cette version l'anomalie n'existe pas. Un simple renvoi du budget a donc solutionné le problème.

De ce fait la délibération 2025_019 DM1 doit donc être retirée.

→ Approuvé à l'unanimité

Délibération vente du véhicule communal

M le Maire informe le conseil municipal,

Conformément à la convention d'achat & d'utilisation signé entre nos deux communes, les mairies souhaitent pouvoir mettre en vente le véhicule communal dont on n'a plus l'utilisation de sa fonction frigo. Un particulier a proposé un rachat à 4 000€. La mairie de Canté se chargera de faire nettoyer le camion et de faire établir le contrôle technique nécessaire à la vente. La vente fera l'objet d'une annexe à la convention signée le 04/05/2023 pour la mairie de Labatut et le 09/05/2023 pour la mairie de Canté, annulant ainsi cette dernière.

→ Approuvé à l'unanimité

Délibération achat d'un véhicule communal

M le Maire informe le conseil municipal, pour faire suite à la délibération prise pour la vente du véhicule communal qu'il est nécessaire de faire l'acquisition d'un nouveau véhicule.

Le garage Boubila de Saverdun propose une fourgonnette qui conviendrait parfaitement à notre usage au tarif de 6 000€ auquel se rajoutera le prix de la carte grise.

Une convention prise entre les communes de Labatut, Canté, Lissac, St Quirc permet de faire des achats en commun aussi bien en fonctionnement qu'en investissement selon les modalités suivantes :

- Une des communes se porte acquéreur du bien en son nom, l'intègre en totalité dans sa comptabilité et demande le remboursement de la quote-part (subventions et FCTVA s'il a lieu déduits) aux communes intéressées par l'achat.
- Une convention d'achat & d'utilisation est conclu entre les communes participantes à l'achat.

Pour l'achat du fourgon, la mutualisation se fera entre notre commune et celle de Canté comme pour le premier véhicule et selon les mêmes modalités pour la nouvelle convention.

→ Approuvé à l'unanimité

Lotissement : informations & précisions

M le Maire informe le conseil municipal des modalités du permis d'aménager délivré à la société SOLIVANCE. Le dossier est consultable en Mairie pour les élus et la population.

SIVE : Bilan de rentrée (E.CANCEL, A.CARTAILLAC)

En l'absence des déléguées au SIVE le bilan est reporté à la prochaine réunion.

SPEHA :

- **Point sur la fusion réseaux 31 (D.LEMOINE)**

Les conséquences de la fusion avec les réseaux 31 sont évoqués, lors de la dernière réunion du SPEHA il a été annoncé que la fusion était abandonnée. Le SPEHA reste le seul et unique distributeur sur 35 communes dont 5 en Ariège.

- **DECI**

La commune possède un contrat de maintenance avec le SPEHA pour nos points de défense incendie, M le Maire va demander une étude sur certains points qui ne sont pas au maximum de ce qu'ils devraient être, pour envisager une mise à niveau de la DECI compatible avec les exigences réglementaires en termes de sécurité incendie

Statuts du SMDEA

Pour information : Nous allons passer de 480 délégués à 84 délégués. Un comité territorial sera désigné pour faire remonter les problématiques. Ce comité territorial sera constitué par les délégués des 34

communes de la CCPAP. Ils éliront 10 délégués au SMDEA.

Finances : point financier, emprunt relais

M le Maire fait le point sur les dépenses au 31/09/2025

- Dépenses de fonctionnement : 105 801.01€
- Recettes de fonctionnement : 101 428.49
- Dépenses d'investissement : 190 102.24€
- Recettes d'investissement : 274 752.33€

2 subventions d'investissement ne sont pas encore comptabilisées mais devraient arriver par le P503 d'octobre.

La trésorerie de la commune au 06/10/2025 est de : 271 881€

Le prêt relais peut donc être remboursé avant la fin du mois d'octobre.

Noël : cadeaux aux anciens

Remise des cadeaux le 14 décembre dans l'après-midi en collaboration le comité des fêtes, qui reçoit à gouter les enfants de la commune. M le Maire se charge de la commande.

Questions diverses

Le journal communal sera prêt en fin de semaine et sera distribué en suivant.

11 novembre à Labatut 16h30. Il réunira les 4 villages (Canté, Labatut, Lissac & St Quirc).

La société Bodet nous a informé que tous les câbles électriques sont extrêmement abimés et la machinerie de commandes des cloches obsolète. Un devis d'un montant de 3 889 € a été proposé. M le Maire fait lecture du devis en détail, les membres du conseil demandent une négociation sur le prix.

Il est fait la remarque que la société BODET est incontournable du fait de sa compétence.

Prochaine Réunion du conseil : Début décembre 2025

Fin de séance : 22h05